

## Newsletter no 35 / novembre 2013

### Nouvelles du Secrétariat général

---

#### **Le corps professoral dans les universités suisses: une augmentation continue de la part de femmes**

*À l'heure actuelle, près d'une chaire professorale sur cinq est occupée par une femme: 19,4% des personnes nommées à un poste de professeur(e) ordinaire ou extraordinaire au cours de l'année passée sont des femmes. Cela porte à 18,3% la part de femmes dans l'ensemble du corps professoral des universités suisses – cette proportion est en continue augmentation ces dernières années.*

La coordination du programme «Egalité des chances» vient de présenter les résultats de l'enquête annuelle auprès des universités concernant les nominations aux chaires professorales. Les chiffres indiquent que du 1er août 2012 au 31 juillet 2013, sur le total des 165 personnes nommées à une chaire professorale ordinaire ou extraordinaire dans les universités cantonales, 32 étaient des femmes. Dans certaines universités, le taux de femmes nommées professeurs – qui varie d'année en année en raison du nombre de cas parfois limité – dépasse largement la moyenne 2012/13, située à 19,4%: ainsi, sur 18 nouvelles nominations à l'Université de Bâle, 5 concernent des femmes. De même, dans les universités de Fribourg, Genève, Lausanne, Lucerne, Zurich et à l'Università della Svizzera italiana, le taux de femmes parmi les nouvelles nominations se situe aux alentours de 20% ou plus. Mais il convient de rester prudent dans l'interprétation de ces chiffres, le nombre de cas pouvant être très limité selon les institutions: il se situe entre 3 nouvelles nominations effectuées au cours de la période étudiée à l'Università della Svizzera italiana, dont 1 femme, et 37 nouvelles nominations à l'Université de Zurich, dont 8 femmes.

Bien que les femmes aient rattrapé les hommes au niveau de la réussite au master et qu'elles obtiennent à l'heure actuelle plus de 40% des doctorats, l'égalité des chances entre les femmes et les hommes aux échelons supérieurs de la hiérarchie universitaire reste encore hypothétique. Cependant, bien des choses ont changé au cours des dix dernières années: alors qu'en 2000, le pourcentage de femmes aux postes de professeurs dans les universités cantonales se situait à 6% et en 2003 à 9,6%, il est désormais de 18,3% - il a donc doublé depuis 2003 et même triplé depuis 2000. Il est à noter que ce taux a connu une progression notable dans toutes les universités, bien que des différences – déjà importantes au départ – subsistent aussi dans l'ampleur de cette croissance. À l'Université de Lucerne, le taux de femmes est passé de 18,5% en 2003 à 24% en 2013, avec un pic jusqu'à 30% en 2008. Les universités de Fribourg et Genève présentent aussi des taux de plus de 20% en 2013, et s'il se situe en-deçà de ces 20% à l'Université de Neuchâtel, il était supérieur à ce pallier au cours des quatre années précédentes. Toutefois, le taux de femmes a également connu une forte progression dans les universités qui affichaient au départ les taux les plus bas: ainsi, les valeurs ont sextuplé à l'Università della Svizzera italiana, entre 2003 avec 2,4% et les 14,7% d'aujourd'hui. À l'Université de Saint-Gall, les 9,9% d'aujourd'hui représentent déjà deux fois et demie les 3,9% de 2003. Les disparités existantes peuvent sans doute s'expliquer dans une certaine mesure par les différentes disciplines proposées d'une institution à l'autre, mais d'autres facteurs sont vraisemblablement également déterminants. Au bout du compte, cependant, l'objectif de 25% de femmes dans le corps professoral, fixé dans le cadre du programme fédéral «Egalité des chances», n'est pas encore atteint.

Chez les professeurs assistants et les professeurs assistantes, les valeurs enregistrées sont supérieures – ce qui correspond à la logique du «tuyau percé» (*leaky pipeline*), selon laquelle le taux de femmes se réduit au fur et à mesure que l'on monte en grade dans la hiérarchie universitaire. Par rapport à l'ensemble des nouvelles embauches au poste de professeur assistant, la proportion des femmes se situe à plus de 30% dans plusieurs universités, bien qu'il convienne, là encore, de signaler que ces chiffres s'appuient sur un nombre de cas restreint. Au total, les femmes représentent 30,4% des professeurs assistants dans les

universités cantonales – rappelons que la moyenne globale fixée comme objectif pour la période 2013-2016 est de 40%. Cela étant dit, les taux enregistrés dans certaines universités sont déjà atteints ou supérieurs : à l'Université de Berne, 40,3% des postes de professeur assistant sont désormais occupés par des femmes, à l'Université de Lausanne 41,9% et c'est à l'Université de Neuchâtel que ce taux culmine à 64,3%.

La croissance continue que l'on peut ainsi constater a de quoi réjouir – mais comment favoriser encore l'égalité des chances dans les universités suisses? Le rapport d'évaluation 2012 du programme «Egalité des chances» indique qu'il ne sera possible d'atteindre à moyen terme l'objectif de 25% de professeures ordinaires et extraordinaires qu'à la condition de nommer plus de 40% de femmes aux nouveaux postes. Pour y parvenir, le programme CUS «Egalité des chances entre femmes et hommes dans les universités / Etudes genre» (2013-2016), qui assure la suite du programme fédéral, mise sur un changement de paradigme : l'idée n'est plus de chercher à réaliser l'égalité des chances par le biais de politiques de promotion ciblées, mais d'intégrer cette égalité dans les structures institutionnelles. A cet effet, toutes les universités cantonales ont présenté des plans d'action dont le soutien est assuré par leur direction et qui établissent, entre autres, des objectifs taillés sur mesure pour leurs facultés. A titre d'exemple, les universités de Lausanne et Genève ont prévu dans leurs plans stratégiques des taux de 30% ou plus à atteindre pour les nouvelles nominations. Ces plans d'action ont pour but de favoriser et de garantir durablement l'égalité des chances dans les universités de Suisse, afin de permettre aux femmes, à terme, d'occuper les places qui leur reviennent même aux plus hauts échelons hiérarchiques et dans les organes de direction.

### **L'égalité des chances entre femmes et hommes dans les universités**

C'est en 2000 qu'est né le [programme fédéral «Egalité des chances entre femmes et hommes dans les universités»](#), qui prévoyait des financements incitatifs à la nomination de professeures. Si les mesures incluses dans un premier module pouvaient être controversées dans leur application, elles ont donné une véritable visibilité à la problématique des «procédures de nominations transparentes et égalitaires pour les femmes et les hommes» dans les politiques universitaires, et le classement établi sur cette base a pu instituer une compétition entre les universités. Depuis 2012/2013, les primes d'incitation ont disparu, mais le financement correspondant est resté alloué au suivi des questions d'égalité des genres – dans le cadre, désormais, du [programme CUS P-4 «Egalité des chances entre femmes et hommes dans les universités / Etudes genre»](#) qui a pris la relève. Les initiatives du programme fédéral «Egalité des chances», tout comme celles du programme de suivi, se concentrent autour des universités cantonales, mais des informations concernant le pourcentage de professeures dans les deux EPF ont également été et continuent d'être collectées.

-> à accéder à la [page du programme](#)

-> à accéder aux [statistiques et diagrammes](#)

-> à accéder au rapport d'évaluation de la troisième phase du programme fédéral «[Egalité des chances entre femmes et hommes dans les universités suisses](#)» (2008 - 2011/12)

---

02 décembre 2014

 **swissuniversity.ch**

[S'abonner à la newsletter ou modifier/annuler l'abonnement de la newsletter](#)